



PRÉFET DE L'ORNE

**Contact presse :**

Bureau de la Communication

Interministérielle

02.33.80.62.05

[pref-phase de mise en œuvre](#)

Alençon, 8 juillet 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### 160 000 tonnes traitées par ATEMAX en 2014

La commission de suivi de site de la SAS Atemax France s'est réunie le 6 juillet 2015, dans les locaux de l'usine de Saint-Langis-lès-Mortagne, sous la présidence de Grégory Lecru, Sous-préfet de Mortagne-au-Perche. Cette commission a pour objet de créer entre les représentants des services de l'État, des collectivités territoriales, de l'exploitant et des associations de protection de l'environnement et de riverains un cadre d'échange d'informations sur les actions de contrôle conduites par les pouvoirs publics et de suivre l'exploitation des installations. L'ordre du jour portait sur le bilan d'activité de l'année 2014.

L'usine a traité 160 000 tonnes de matières premières au cours de l'année.

Les résultats du contrôle des rejets d'eaux usées sont conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral et confirment les données enregistrées depuis la mise en place de l'oxydeur.

Les résultats de la mesure des rejets atmosphériques des chaudières et du thermo-oxydeur qui étaient conformes aux normes de l'arrêté préfectoral sur l'ensemble des paramètres pour les deux premiers trimestres 2014, révèlent un dépassement des normes aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2014 sur le paramètre oxyde de soufre. Cela tient à la mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 2014, d'une nouvelle filière de traitement qui a nécessité un temps d'adaptation.

Les contrôles effectués en 2015 attestent d'un retour à la normale et selon la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, les dépassements enregistrés en 2014 sont restés en-deçà du seuil de danger. L'Agence régionale de santé sera néanmoins informée et sera sollicitée pour revenir sur ces données lors de la prochaine commission de suivi de site.

Les 8 remarques adressées à l'exploitant au sujet des odeurs au cours de l'année émanent de collaborateurs de l'usine, de riverains et de membres des associations.

La mise en place d'une information en cas d'intervention programmée pour maintenance sur l'oxydeur ou d'incident fortuit est effective; un numéro d'appel dédié permet en outre aux associations de faire part à l'entreprise des signalements d'odeurs.

La présentation du bilan 2014 a été suivie d'une information sur la mise en œuvre des nouveaux marchés de collecte des cadavres d'animaux, de l'agrément sanitaire et de la nouvelle filière de traitement des matières de catégorie 2, et de la mise à jour de l'arrêté préfectoral d'autorisation incluant les garanties financières et l'anticipation des contrôles au regard des futures réglementations de 2016.

Une visite du site sera organisée en septembre 2015 à l'intention des membres de la commission. La prochaine réunion se tiendra en fin de premier trimestre 2016.